

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 mars 2016

OBJET

05 – BUDGET COMMUNE - TAUX D'IMPOSITION 2016

N° 2016-03-05

NOMENCLATURE : 7/2/1

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 6

**Florence CABRESIN donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine HENRY**

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....23
ayant un pouvoir...6
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Conformément aux orientations budgétaires pour 2016, il est proposé de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau que 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation (TH)21.69%
- Taxe foncier bâti (FB)21.71%
- Taxe foncier non bâti (FNB).....40.23%

Les taux sont inchangés depuis 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- DE MAINTENIR les taux des impôts locaux pour 2016 comme présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le 24 mars 2016,

Publié le 29/03/16

Le Maire
Alain ROYER
Accusé de réception en préfecture
144 214402009 160324-2016-03-24-DE05-
DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016

